

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.272

Espace Carat - Parc
des expositions du
GrandAngoulême :
régie dotée de
l'autonomie financière
en charge de la
gestion du parc des
expositions et des
manifestations :
désignation d'un
directeur

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Véronique MAUSSET à Joël LACHAUD, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADE, Djillali MERIOUA

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.272**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / PARC DES
EXPOSITIONS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

ESPACE CARAT - PARC DES EXPOSITIONS DU GRANDANGOULEME : REGIE DOTEES DE L'AUTONOMIE FINANCIERE EN CHARGE DE LA GESTION DU PARC DES EXPOSITIONS ET DES MANIFESTATIONS : DESIGNATION D'UN DIRECTEUR

La régie dotée de la seule autonomie financière en charge de « l'Espace Carat » - Parc des expositions et des manifestations conformément à l'article R. 2221-3 du code général des collectivités territoriales, « *est administrée, sous l'autorité du président de la communauté d'agglomération et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation et son président, ainsi que par un directeur* ».

Les articles L 2221-14 et R 2221-67 organisent la désignation du directeur de régie dotée de l'autonomie financière. Celui-ci est désigné par le conseil communautaire sur proposition de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

Le directeur ainsi désigné par le conseil communautaire est ensuite nommé par Monsieur le Président de la communauté d'agglomération.

La gestion de « l'Espace Carat » - Parc des expositions et des manifestations étant reprise en régie, en application de l'article L 1224-1 du code du travail, le contrat de travail de Madame Françoise Michel se poursuit au sein du GrandAngoulême dans l'intégralité de ses dispositions.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 12 novembre 2013,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire,

Je vous propose :

DE DESIGNER, sur proposition de Monsieur le Président du GrandAngoulême, Madame Françoise MICHEL comme directrice de la régie en charge de « l'Espace Carat » - Parc des expositions et des manifestations à compter du 1^{er} janvier 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(2 ABSTENTIONS - MM. BONNET ET BOUTON),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2013

Affiché le :

17 décembre 2013